

MAIRIE de ROUSSIEUX
1 Chemin de l'Auvergnas
26510 ROUSSIEUX
04 75 27 82 88
mairie.roussieux@gmail.com
www.roussieux.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2017

Présents : Giren Didier (Maire), Bonnevie Sébastien, Jouve Gilbert, Millot Lukas, Volle Christiane.
Excusés : Ferrand Anne-Lise, Stern André.

Le conseil débute à 20h30 sous la présidence du maire, Didier Giren.
Le compte-rendu du conseil du 5 avril est adopté à l'unanimité.

1 ° - **Approbation des compétences optionnelles de la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le transfert à la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale des compétences optionnelles suivantes :

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Délibération 2017_4_1

2 ° - **Approbation des compétences facultatives de la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le transfert à la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale des compétences facultatives suivantes :

- Gestion du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) et des missions de contrôle conformément à l'article L-2224-8 III du CGCT.

Délibération 2017_4_2

- En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.

Délibération 2017_4_3

- La communauté de communes assure la gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-Les-Baronnies, dont elle est propriétaire.

Délibération 2017_4_4 (Abstention de VOLLE Christiane)

- Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'Etat, de la Région et du Département.

Délibération 2017_4_5

- Actions de valorisation du territoire et du terroir et des produits agricoles.

Délibération 2017_4_6 (Abstention de JOUVE Gilbert)**3° - Débat concernant l'évolution de l'éclairage public :**

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre au besoin des collectivités publiques, Energie SDED a adopté la compétence optionnelle « Eclairage Public ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a transféré à Energie SDED la compétence « Eclairage Public ».

Le conseil et les habitants sont invités à se prononcer sur les évolutions à apporter au réseau d'éclairage public de la commune. Une lecture est faite des réponses écrites suite au courrier adressé aux habitants.

Après discussions, il ressort de cette consultation :

- L'intention de remplacer tous les lampadaires par des lampadaires à LED.
- L'intention d'opérer une baisse de la luminosité de 22h00 à minuit.
- L'intention de procéder à une extinction totale à partir de minuit.

Le conseil est clos à 21h35